

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1321

présenté par
M. Breton

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 232, insérer l'alinéa suivant :

« Il convient aussi de sensibiliser les élèves, ainsi que leurs parents à l'importance du rythme veille/sommeil. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les chercheurs entendus par la mission d'information sur les rythmes scolaires ont insisté sur l'importance du rythme veille/sommeil chez l'enfant, dont le respect conditionne très largement la façon dont celui-ci vivra sa journée scolaire.

On comprend que ces interlocuteurs aient jugé indispensable de sensibiliser par des campagnes d'information, les parents, au rôle fondamental du sommeil pour la bonne santé de l'enfant.

De même, le rapport de l'Académie nationale de médecine « Aménagement du temps scolaire et santé de l'enfant » adresse plusieurs recommandations de bon sens aux parents, qui devraient être relayées tant par le ministère de l'éducation nationale que celui de la santé, notamment celles visant à restreindre le temps passé par les enfants devant un écran à moins de deux heures par jour, à éviter la télévision avant le coucher et à supprimer télévision et consoles de jeux dans la chambre de l'enfant.